



RAPPORT 2017-2018

UTILISATION DE L'ALLOCATION ET MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION AGIR AUTREMENT
(SIAA)

Coordination et rédaction

Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Direction générale des services de soutien aux élèves
Secteur de l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Coordination de la production et édition

Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

Révision linguistique

Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction générale du financement
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 14^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-7406
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-85777-8 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Table des matières

Page

Introduction	1
Utilisation de l'allocation Agir autrement	3
Montants déclarés par les commissions scolaires	3
Répartition en pourcentage de l'allocation.....	3
Soutien aux écoles par les commissions scolaires.....	4
Déclaration des écoles sur le soutien reçu	4
Objet du soutien offert par les commissions scolaires	5
Coordination et suivi des actions	6
Composition des comités de pilotage	6
Démarche de planification des écoles	7
Priorités d'action des écoles	8
Priorités d'action identifiées par les écoles.....	8
Priorités d'action selon l'ordre d'enseignement	10
Mise en œuvre des priorités d'action des écoles.....	11
Personnes impliquées dans la mise en œuvre	11
Conditions de mise en œuvre des priorités d'action	12
Partage d'expertise	13
Pratiques partagées par thème par les commissions scolaires.....	13
Pratiques partagées par thème par les écoles	14
Conditions de mise en œuvre des pratiques partagées	15
Ordres d'enseignement visés par les pratiques partagées	16
Analyse des commentaires partagés par les écoles et les commissions scolaires	17
Mesure, soutien financier et indices de défavorisation	17
Accompagnement et soutien des milieux	17
Développement professionnel	18
Soutien en classe	19
Portrait type de l'école SIAA pour 2017-2018.....	20
Conclusion	21

Introduction

En 2002, la stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA) a été introduite dans le réseau scolaire pour réduire les écarts entre la réussite des élèves des milieux favorisés et ceux des milieux défavorisés. Cette stratégie est accompagnée d'une allocation budgétaire annuelle versée aux commissions scolaires pour les écoles visées.

Ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, un montant de 36,4 millions de dollars était disponible pour les 66 commissions scolaires responsables des 755 écoles des milieux les plus défavorisés au Québec¹.

Cette allocation, telle que décrite dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires, est versée aux commissions scolaires dans le but de soutenir les écoles dans leur démarche de planification d'interventions en fonction du contexte propre à chacune. L'allocation vise également le développement, le partage et le maintien de l'expertise de l'intervention éducative en milieu défavorisé.

Depuis l'année 2016-2017, la SIAA fait partie d'un regroupement de mesures destinées aux écoles en milieu défavorisé. Les sommes versées aux commissions scolaires sont alors consacrées aux établissements, qui peuvent choisir les moyens ou les ressources pour répondre aux besoins de leurs élèves et qui peuvent aussi transférer ces sommes à l'une ou l'autre des mesures du regroupement. Enfin, le comité de répartition des ressources peut faire le choix de conserver une partie de la somme au sein de la commission scolaire pour soutenir l'ensemble de ses établissements en milieu défavorisé.



Au printemps 2018, les commissions scolaires et leurs écoles ont été invitées à répondre à un questionnaire portant sur le suivi de l'allocation et la mise en œuvre de la stratégie, au moyen du portail Collecte-Info. Cet exercice de reddition de comptes a permis au Comité national de pilotage (CNP) ainsi qu'au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de porter un regard sur l'utilisation de l'allocation et sur la mise en œuvre de la SIAA. Il a également permis aux commissions scolaires et aux écoles de situer leurs actions.

¹ Écoles de rangs déciles 8, 9 et 10 selon l'indice de milieu socio-économique [IMSE].

La Commission scolaire du Littoral détient un statut particulier qui lui permet de recevoir des sommes du MEES, bien que ses écoles ne soient pas considérées dans le calcul des IMSE. Ainsi, cette commission scolaire a rempli les questionnaires et ses données sont comptabilisées dans ce rapport au même titre que les autres commissions scolaires.

Comme les commissions scolaires cri et Kativik ainsi que l'École des Naskapis ont des règles budgétaires distinctes, elles ne font pas partie des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport présente donc l'analyse des données relatives à l'utilisation de l'allocation Agir autrement (mesure 15011 dans les règles budgétaires des commissions scolaires), au soutien offert par les commissions scolaires à leurs écoles ainsi qu'à la coordination, à la planification et au suivi des priorités d'action identifiées par les écoles. Les commissions scolaires et les écoles ont été invitées à partager une pratique qui se démarque dans leur milieu et à laisser un commentaire. Ce rapport présente une compilation des pratiques partagées et une analyse des différents commentaires, et se termine par un portrait d'une école SIAA en 2017-2018.

Bien que le taux de réponse des commissions scolaires et des écoles soit en général excellent (80,4 %), certaines sections des questionnaires n'ont pas été remplies ou comportaient quelques erreurs d'interprétation. Ainsi, une marge d'erreur demeure dans les résultats présentés dans ce rapport.

COMPARATIF 2015-2016

- Des comparaisons avec les données recueillies au printemps 2016 ont été faites pour certains thèmes traités dans ce rapport, soit directement dans le texte, soit dans des encadrés similaires à celui-ci.
- Cependant, en raison des différences dans certaines questions et compte tenu que les sommes sont transférables à d'autres mesures du regroupement, ces comparaisons doivent être considérées avec prudence.

Ainsi, au printemps 2016, des 755 écoles qui ont été interrogées, 579 ont répondu au questionnaire (76,69 %).

Des 66 commissions scolaires alors sondées, 65 ont aussi répondu au questionnaire de suivi.

Utilisation de l'allocation Agir autrement

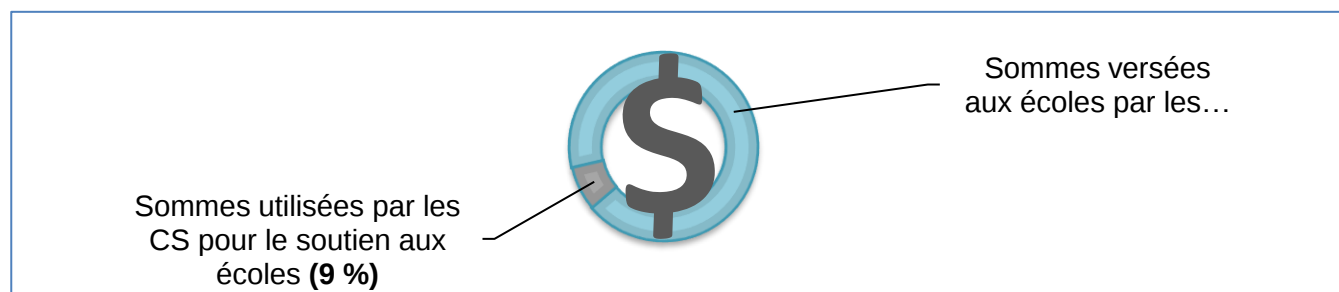
Les représentations graphiques suivantes présentent la répartition de l'allocation Agir autrement selon les déclarations des commissions scolaires pour l'année 2017-2018.

Montants déclarés par les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont reçu un montant total de 35 786 169 \$, qui a été, en grande partie, versé aux écoles (91 %). Comme ces sommes étaient transférables, certaines écoles ont choisi de les utiliser pour mettre en œuvre d'autres mesures destinées aux établissements en milieu défavorisé³. Les comités de répartition des ressources des différentes commissions scolaires ont choisi de conserver une partie de ces sommes au sein des commissions scolaires pour offrir un soutien à leurs écoles.

Sommes totales versées aux commissions scolaires par le MEES	35 786 169 \$
Sommes versées aux écoles par les commissions scolaires	32 715 000 \$
Sommes utilisées pour la mise en œuvre d'autres mesures du regroupement 15010	14 609 946 \$
Sommes utilisées par les commissions scolaires pour le soutien aux écoles	2 679 301 \$

Répartition en pourcentage de l'allocation



COMPARATIF 2015-2016 :

- 87 % du montant total de l'allocation ont été redistribués aux écoles;
- 9 % ont été retenus pour offrir du soutien et de l'accompagnement;
- 4 % ont été alloués à d'autres fins.

³ Ces autres mesures sont : l'aide alimentaire; le Programme de soutien à l'apprentissage; le renforcement des ressources et pratiques consacrées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés; le service Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire.

Soutien aux écoles par les commissions scolaires

Déclaration des écoles sur le soutien reçu

Dans le questionnaire de suivi destiné aux établissements, l'une des questions portait sur le soutien qu'ils ont reçu de leur commission scolaire. Les écoles devaient préciser si elles avaient reçu un soutien en 2017-2018. Des 607 écoles ayant répondu au questionnaire, 70 % d'entre elles, soit 424, ont reçu un accompagnement particulier pour soutenir leur intervention dans leur milieu.

NOMBRE D'ÉCOLES AYANT REÇU UN SOUTIEN DE LEUR COMMISSION SCOLAIRE		
Oui	424	70 %
Non	183	30 %
Total	607	100 %

COMPARATIF 2015-2016 :

En 2015-2016, les écoles ont aussi été questionnées sur la nature du soutien (Précision : la mesure n'était alors pas spécifiquement attitrée aux établissements).

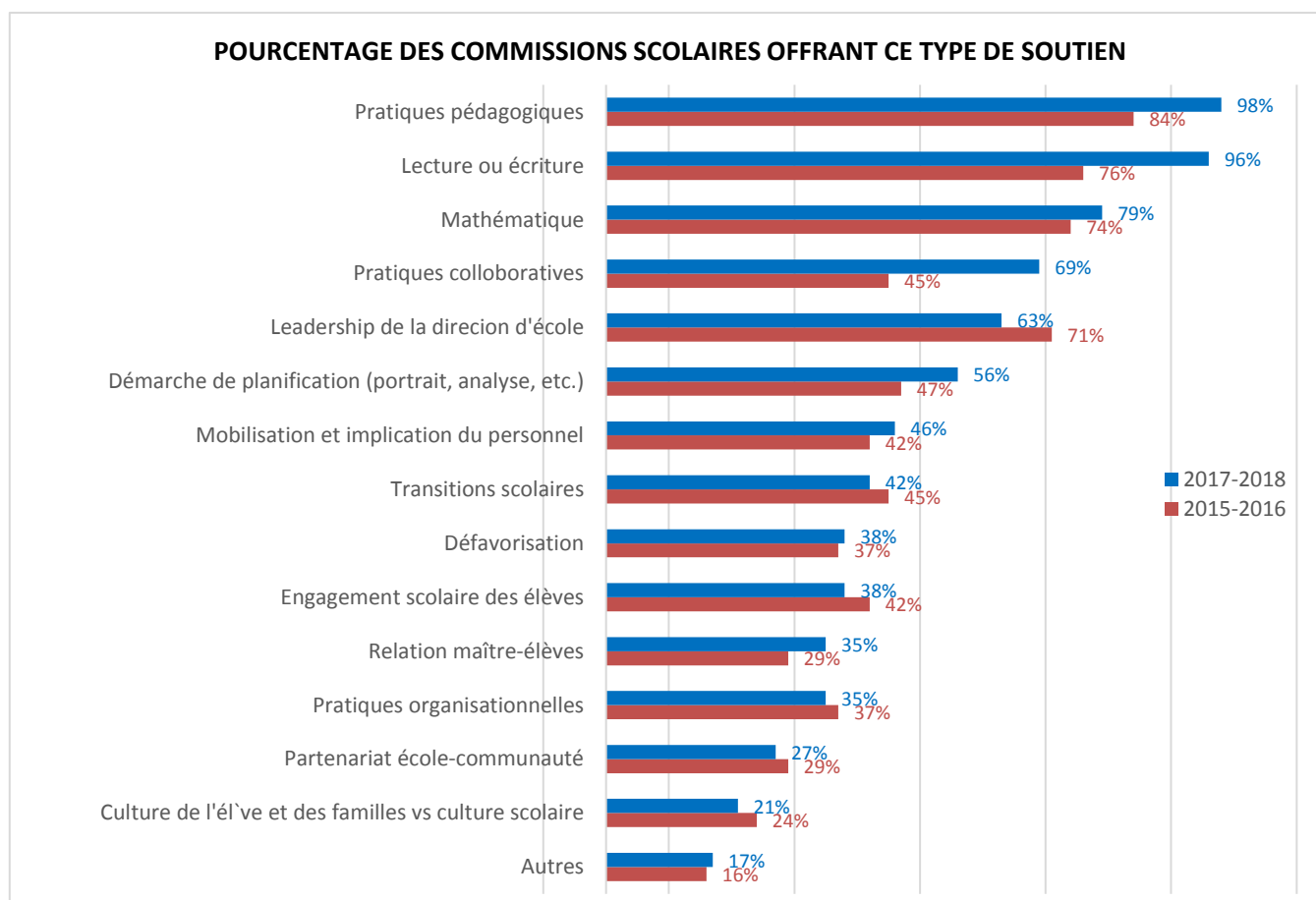
- 559 écoles ont déclaré avoir reçu un soutien financier :
 - 320 écoles ont également reçu un soutien autre que financier ;
 - 239 écoles ont eu leur part de l'allocation, sans aucun autre soutien.
- 12 écoles ont reçu un soutien autre que financier, sans aucune allocation ;
- 5 écoles ont déclaré n'avoir reçu aucun soutien de la part de leur commission scolaire (en raison d'un changement d'IMSE ou d'un changement de vocation de l'établissement).

Objet du soutien offert par les commissions scolaires

En 2017-2018, sur l'ensemble des 65 commissions scolaires ayant répondu au questionnaire (sur une possibilité de 66), 48 indiquent avoir offert un soutien aux écoles, soit 74 %.

Le tableau suivant présente les résultats pour 2017-2018 (en bleu) ainsi qu'un comparatif des réponses pour 2015-2016 (en rouge).

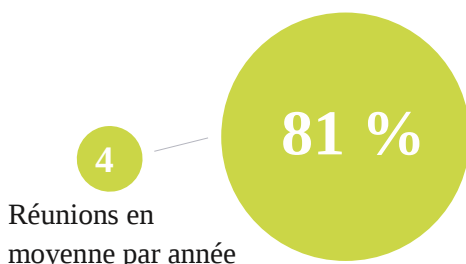
Il est possible de remarquer une augmentation du soutien en ce qui concerne les pratiques pédagogiques, la littératie et, dans une plus faible proportion, la mathématique. On note aussi une augmentation du soutien quant aux pratiques collaboratives, au leadership de direction et à la mobilisation du personnel. Une variation importante est aussi observée quant au soutien offert lié à la démarche de planification. Il se peut que cette variation soit liée à la démarche de planification des projets éducatifs que doivent effectuer les écoles pour juillet 2019.



La plupart des commissions scolaires ayant répondu *Autres* n'ont malheureusement pas spécifié leur choix. Pour celles qui l'ont précisé, l'objet de leur soutien correspondait essentiellement à des services professionnels offerts aux élèves (psychologues, orthophonistes, psychoéducateurs, conseillers en orientation).

Coordination et suivi des actions

Une partie du questionnaire du printemps 2018 porte sur les moyens mis en œuvre pour assurer la coordination et le suivi des actions prioritaires par chaque école en fonction des besoins identifiés dans l'analyse de leur situation.



En 2017-2018, 493 écoles, soit 81 % d'entre elles, ont indiqué avoir un comité responsable de coordonner et de suivre les actions définies dans le cadre de la SIAA.

COMPARATIF 2015-2016 :

- 86,3 % des écoles ont mis sur pied un comité pour le suivi de la SIAA qui se réunissait en moyenne 4 fois par année.

Composition des comités de pilotage

Le tableau ci-dessous présente une comparaison dans la composition des comités de coordination de la SIAA au sein des écoles pour les années 2015-2016 et 2017-2018. On peut observer que les proportions sont sensiblement les mêmes pour ce qui est de la présence à ce comité du personnel de direction, enseignant, professionnel et de soutien. On note toutefois une variation importante en ce qui concerne la présence au sein des comités des ressources des commissions scolaires, des partenaires de la communauté, des parents et des élèves.

PRÉSENCE AU SEIN DES COMITÉS DE PILOTAGE		
	2015-2016	2017-2018
Personnel de direction	99,60 %	98,80 %
Personnel enseignant	98,60 %	98,20 %
Personnel professionnel	51 %	49,90 %
Personnel de soutien	49,40 %	48,10 %
Ressources de la commission scolaire	27,40 %	24,10 %
Partenaires de la communauté	17,30 %	9,10 %
Parents d'élèves	14 %	7,50 %
Élèves	12 %	4,70 %

Selon la littérature, les parents et la communauté sont des collaborateurs essentiels à la réussite des élèves. La diminution de la présence des parents et des partenaires représente un défi dont il faut tenir compte.

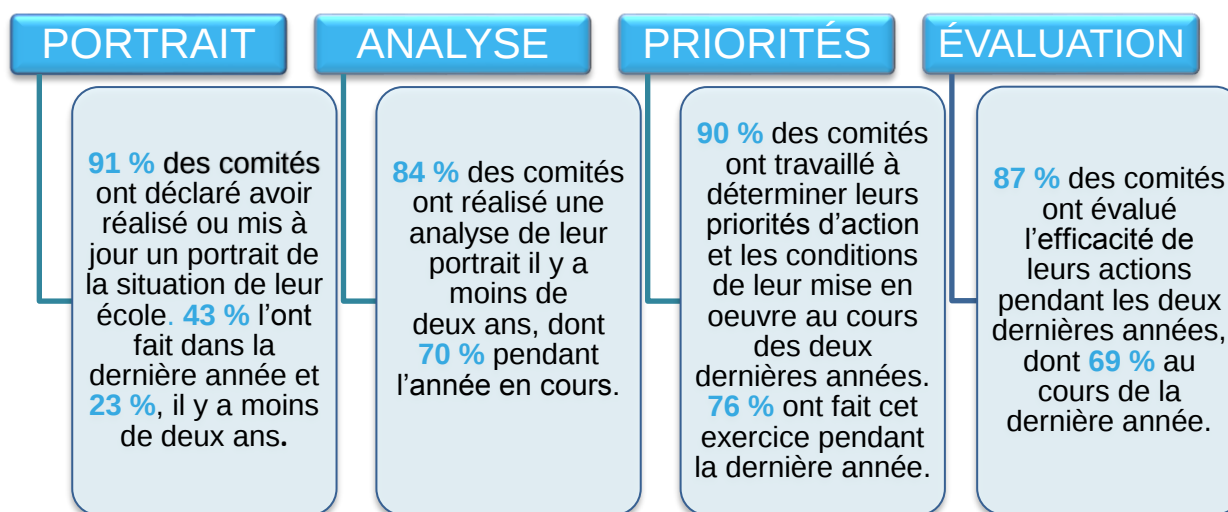
Démarche de planification des écoles

Pour bien définir les priorités d'action des écoles et les conditions de leur mise en œuvre, les comités locaux de pilotage sont invités à s'engager dans une démarche de planification basée sur un portrait et une analyse de la situation de l'école et des besoins des élèves, relativement au contexte de défavorisation du milieu.

Les différentes étapes d'une démarche de planification sont ordonnées comme suit : la réalisation d'un portrait de l'école; l'analyse du portrait de la situation; la définition des priorités des actions à réaliser et des conditions de leur mise en œuvre; et l'évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre. En continu, les comités sont invités à consulter l'équipe-école et à effectuer un suivi de leurs actions.

CONSULTATION :

Les deux tiers des comités (66 %) ont consulté l'équipe-école plusieurs fois pendant l'année, le tiers (30 %) l'a fait seulement une fois.



SUIVI :

73 % des écoles font le suivi de leurs priorités d'action plusieurs fois par année, dont 8 % sur une base mensuelle.

Il est intéressant de constater que les comités locaux de pilotage envisagent d'effectuer, au cours de la prochaine année, la mise à jour du portrait de leur situation dans 90 % des cas, l'analyse de celui-ci dans 94 % des cas et la détermination des priorités dans 95 % des cas.

Cette situation semble correspondre à l'obligation de tenir compte du portrait de la défavorisation lors de la rédaction du projet éducatif que les écoles doivent, pour la plupart, réaliser d'ici juillet 2019.

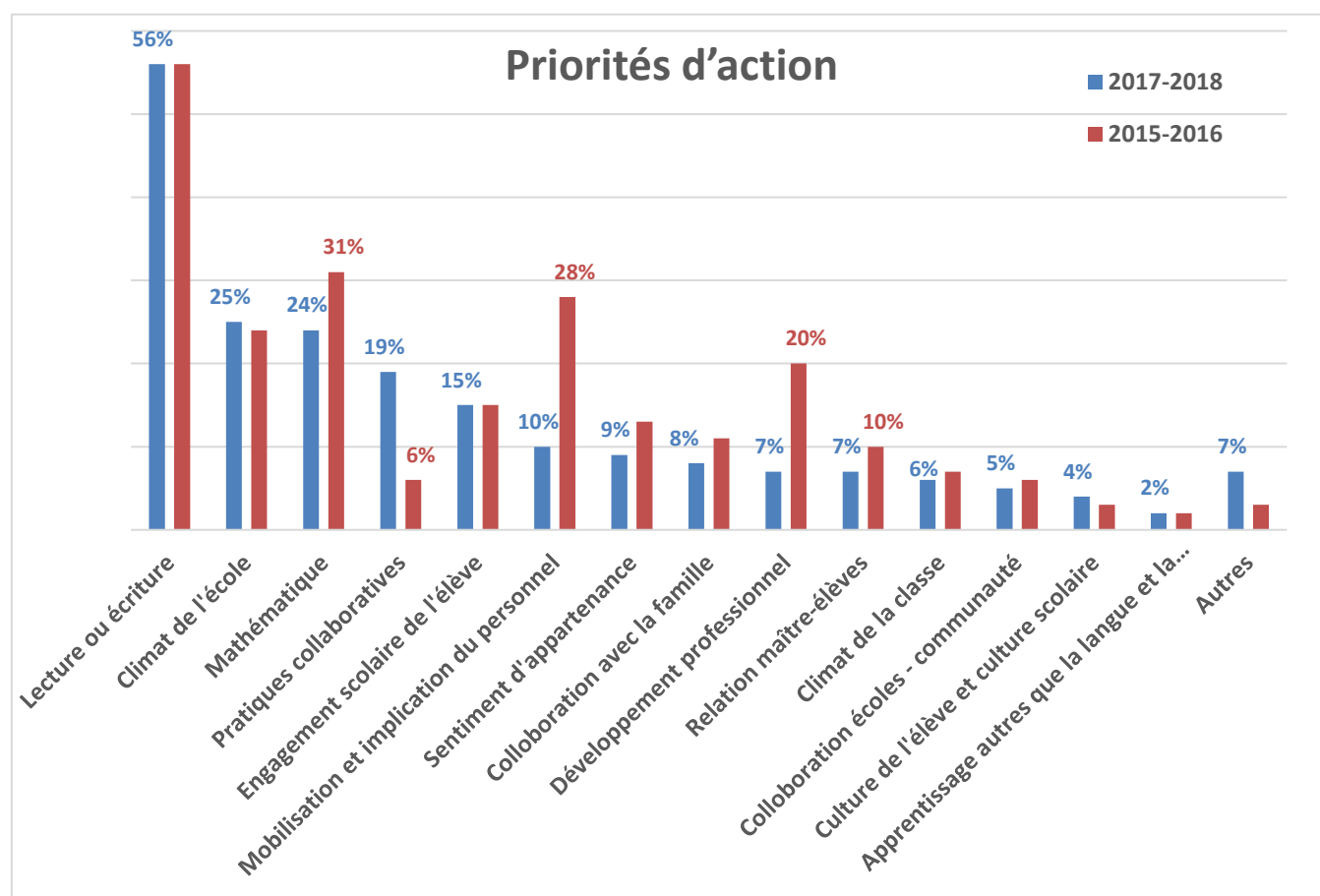
Priorités d'action des écoles

Les écoles ont été questionnées sur leurs priorités d'action pour l'année 2017-2018. Chaque école devait choisir ses priorités (maximum 3) et, pour chacune, mentionner la ou les conditions nécessaires à leur mise en œuvre parmi un choix de 17 réponses.

Priorités d'action identifiées par les écoles

Pour 2017-2018, plus de la moitié des écoles (56 %) ont identifié la lecture ou l'écriture comme priorité d'action, le climat scolaire arrivant au deuxième rang (avec 25 %). Ces proportions étaient sensiblement les mêmes en 2015-2016. La mathématique glisse alors au troisième rang comme priorité d'action, passant de 31 % en 2015-2016 à 24 % en 2017-2018.

Par ailleurs, en 2017-2018, 19 % des écoles ont défini les pratiques collaboratives comme une priorité d'action, en augmentation par rapport à 2015-2016 (se situant alors à 7 %). Il est aussi possible d'observer qu'en 2015-2016 la mobilisation et l'implication du personnel ainsi que le développement professionnel représentaient des priorités d'action plus importantes pour les écoles.



Des 7 % des commissions scolaires qui ont mentionné d'autres priorités d'action, certaines ressortent plus particulièrement : les habiletés sociales; le dépistage et l'intervention auprès des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; les saines habitudes de vie; les pratiques évaluatives et les données probantes ; la transition du primaire vers le secondaire; le développement des fonctions exécutives et de la motricité; et la sensibilisation du personnel à la réalité autochtone.

COMPARATIF 2015-2016 :

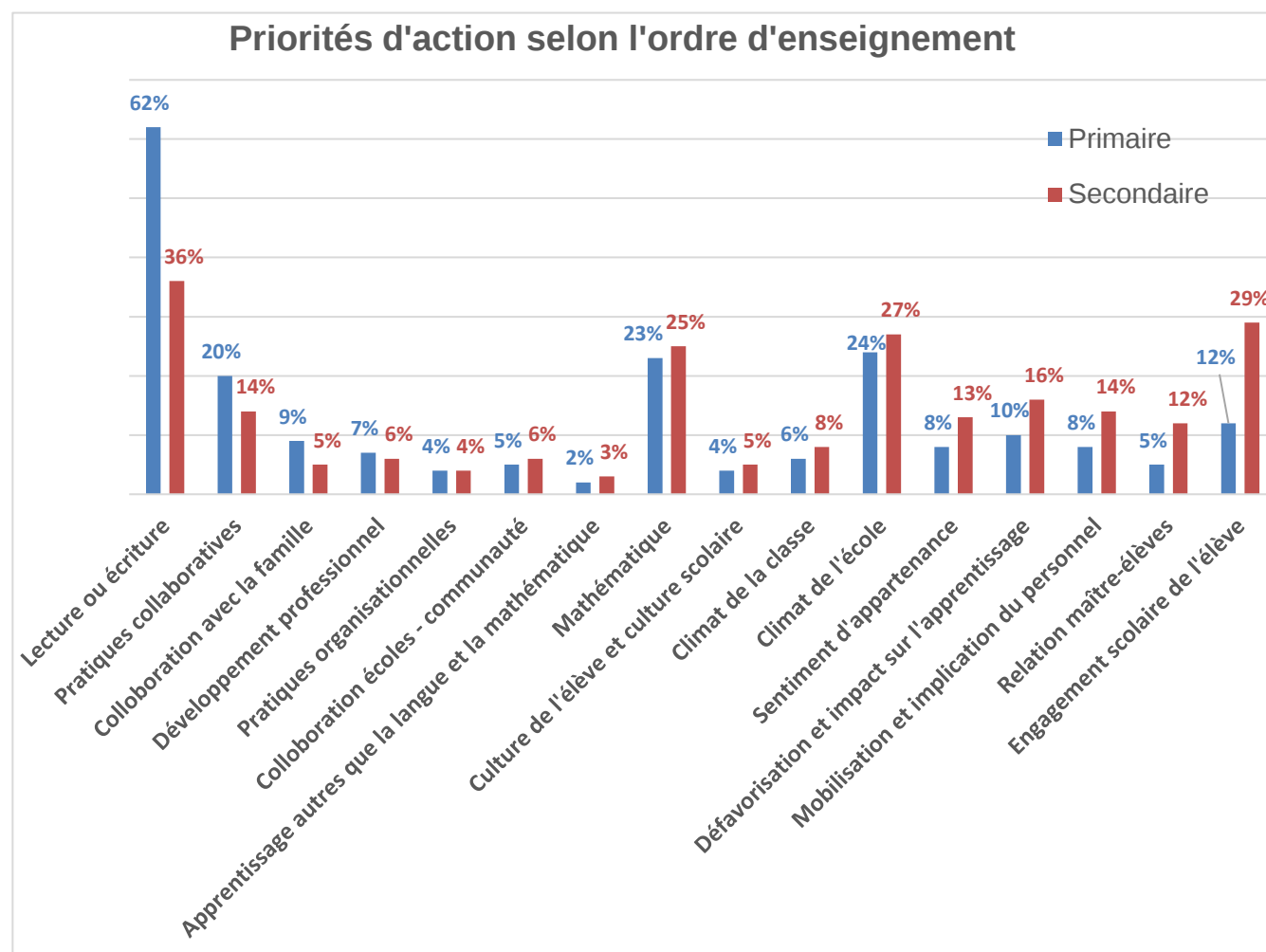
- En 2015-2016, les principales priorités d'action étaient la lecture ou l'écriture (56 %), les difficultés d'apprentissage (45 %), la mathématique (31 %) ainsi que la mobilisation et l'implication du personnel (28 %).
- La modalité « Difficultés d'apprentissage » ne figure pas dans les choix du questionnaire pour 2017-2018.

Priorités d'action selon l'ordre d'enseignement

Lorsque l'on différencie les pratiques partagées selon l'ordre d'enseignement, la lecture ou l'écriture occupe toujours le premier rang des priorités d'action des écoles, avec une nette prédominance au primaire, soit 62 %, contre 36 % au secondaire.

Pour ce qui est du secondaire, l'engagement scolaire de l'élève passe au deuxième rang des priorités d'action (29 %), tout juste devant le climat scolaire (27 %) et la mathématique (25 %). Toujours en termes de priorités d'action, le primaire se différencie du secondaire en concentrant davantage d'efforts sur le plan des pratiques collaboratives (20 % contre 14 %).

De leur côté, les écoles secondaires se différencient en mettant davantage d'insistance, outre sur l'engagement scolaire de l'élève, sur les aspects suivants : la relation maître-élèves ; la mobilisation du personnel ; la défavorisation et son effet sur l'apprentissage et le sentiment d'appartenance.

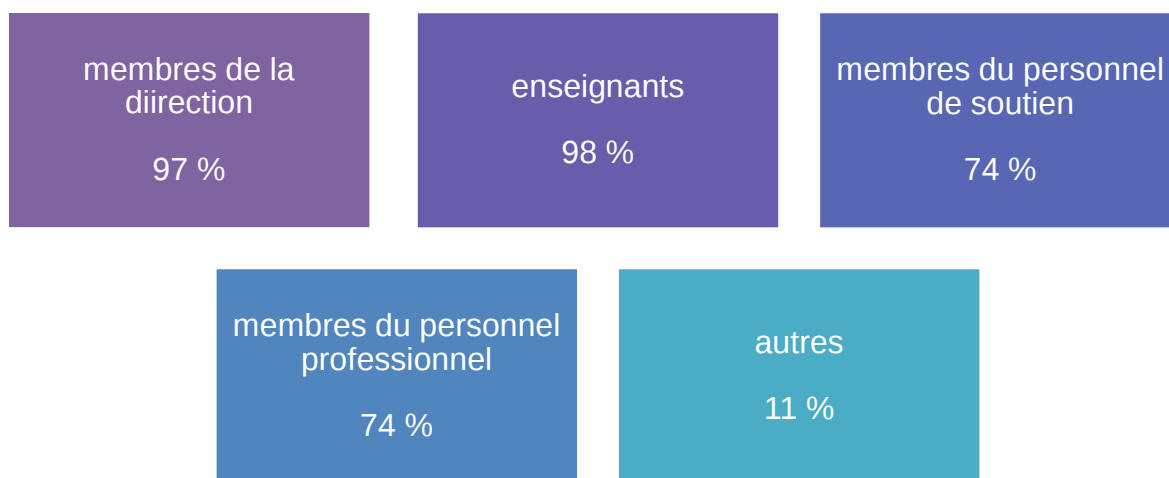


Mise en œuvre des priorités d'action des écoles

Les prochaines représentations graphiques feront état des personnes impliquées dans la mise en œuvre des priorités d'action identifiées par les écoles et des conditions afférentes.

Personnes impliquées dans la mise en œuvre

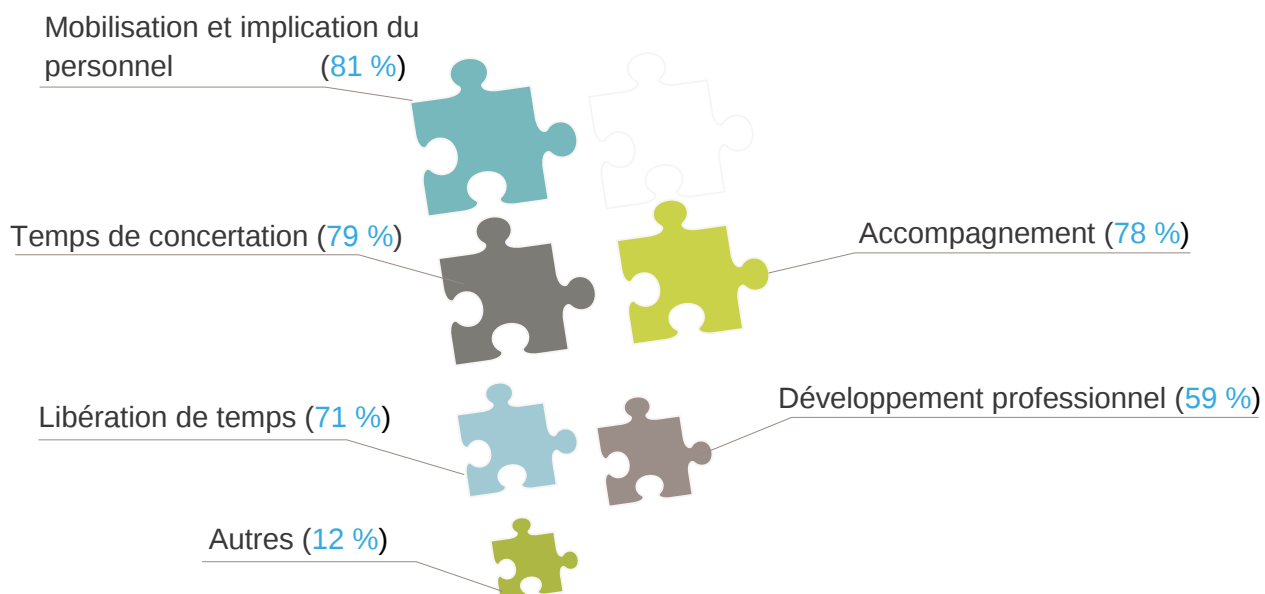
Dans près de 97 % des priorités d'action, au moins un membre de la direction est impliqué dans sa mise en œuvre tandis que les enseignants y participent dans 98 % des cas. On observe aussi, dans près de trois priorités d'action sur quatre, la participation des membres du personnel de soutien et des membres du personnel professionnel tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous :



Les réponses au questionnaire indiquent que d'autres acteurs sont impliqués dans 11 % des priorités d'action. Il s'agit principalement de personnes-ressources au sein de la commission scolaire (26 %), de partenaires de la communauté (23 %), de parents (17 %), d'élèves (6 %) et de professionnels de la santé (4 %). Ont aussi été mentionnés une équipe de recherche, les conducteurs d'autobus et le comité pédagogique.

Conditions de mise en œuvre des priorités d'action

Des conditions de mise en œuvre ont été identifiées pour chacune des priorités d'action nommées par les écoles. Pour la plupart de ces priorités, la mobilisation et l'implication du personnel (81 %), le temps de concertation (79 %) et l'accompagnement (78 %) ont été déterminés comme étant des conditions nécessaires à leur mise en œuvre. Il en va de même de la libération de temps (71 %) du développement professionnel (59 %).



COMPARATIF 2015-2016 :

- Pour ce qui est de la mise en œuvre des priorités d'action, tant pour les personnes impliquées que pour les conditions de mise en œuvre, il apparaît difficile d'effectuer des comparaisons, car comme les questions étaient formulées différemment, les réponses incluaient parfois tout l'effectif de l'école ou laissaient parfois place à interprétation.

Partage d'expertise

Dans le questionnaire de suivi, l'on demandait aux commissions scolaires et aux écoles de partager leur expertise en décrivant une pratique mise en œuvre dans leurs milieux qui, à leur avis, se démarque plus particulièrement. Les commissions scolaires étaient invitées à indiquer une pratique de soutien ou d'accompagnement appliquée dans leurs écoles. Quant aux écoles, on leur demandait de partager une pratique qui vise à soutenir leurs élèves.

Certains des projets documentés pourront être partagés plus largement ultérieurement. Le présent rapport n'en dresse que les grandes lignes.

Pratiques partagées par thème par les commissions scolaires

Des 65 commissions scolaires qui ont répondu au questionnaire, 27 ont partagé des pratiques de soutien et/ou d'accompagnement appliquées dans leur milieu, dont les principaux thèmes sont regroupés dans l'encadré ci-dessous.

PRATIQUES COLLABORATIVES
Communauté de pratique (CoP) et communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) • CoP directions d'écoles MD (2); • CoP enseignants (2); • CoP professionnels (2); • CAP Réponse à l'apprentissage (RAI); • CAP en littératie; • Co-enseignement.
Soutien professionnel • Développement des CAP; • Soutien au développement des projets éducatifs; • Soutien aux équipes-écoles – pratiques efficaces (2).
Soutien professionnel aux élèves • Orthophoniste et enseignant expert (2); • Orthopédagogue; • Conseillers pédagogiques – dépistage précoce; • Tutorat de fin de semaine (collaboration entre les enseignants et la direction).
Soutien à la collaboration école-famille (2)
Soutien en littératie (4)
Soutien en mathématique (3) – dont une collaboration avec <i>Une école montréalaise pour tous</i>

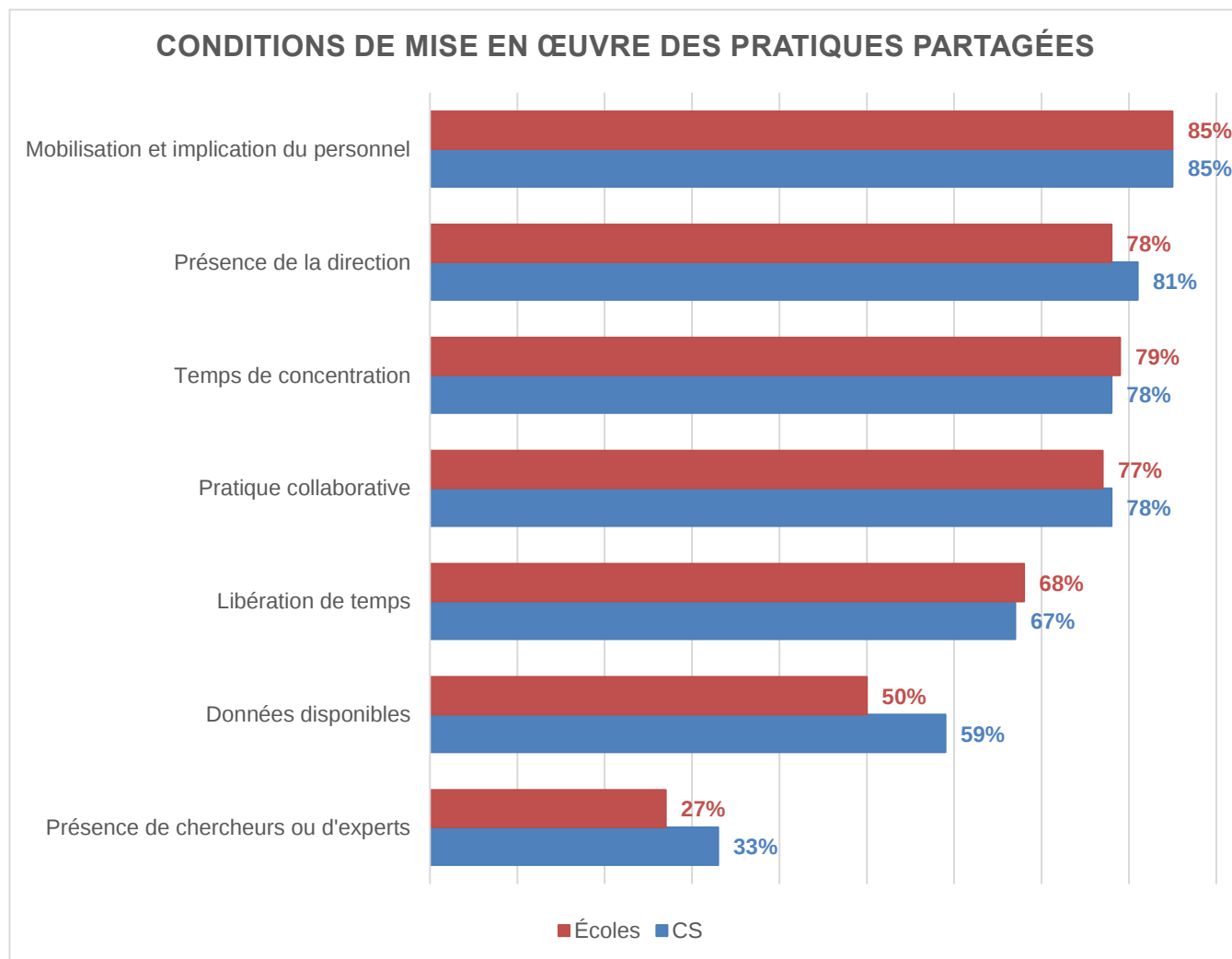
Pratiques partagées par thème par les écoles

Au total, 259 écoles ont partagé des pratiques qu'elles ont mises en œuvre dans leur milieu. Le tableau suivant présente les différents thèmes mentionnés :

THÈME	FRÉQUENCE	THÈME	FRÉQUENCE
Soutien aux élèves en difficulté	32	Communauté d'apprentissage professionnelle	46
Lecture	31	Approche ciblée	38
Écriture	10	Enseignement efficace	28
Littératie (communication orale, lecture, écriture et vocabulaire)	17	Préscolaire	10
Mathématique	21	Transitions des élèves entre les différents ordres d'enseignement	8
Collaboration école-famille-communauté	24	Prévention du décrochage, diplomation et persévérance scolaire	16
Apprentissages sociaux et climat scolaire	48	Saines habitudes de vie	12
Motivation et engagement des élèves	45	Culture	1
Collaboration, et harmonisation et uniformisation des pratiques	53	Autre	0

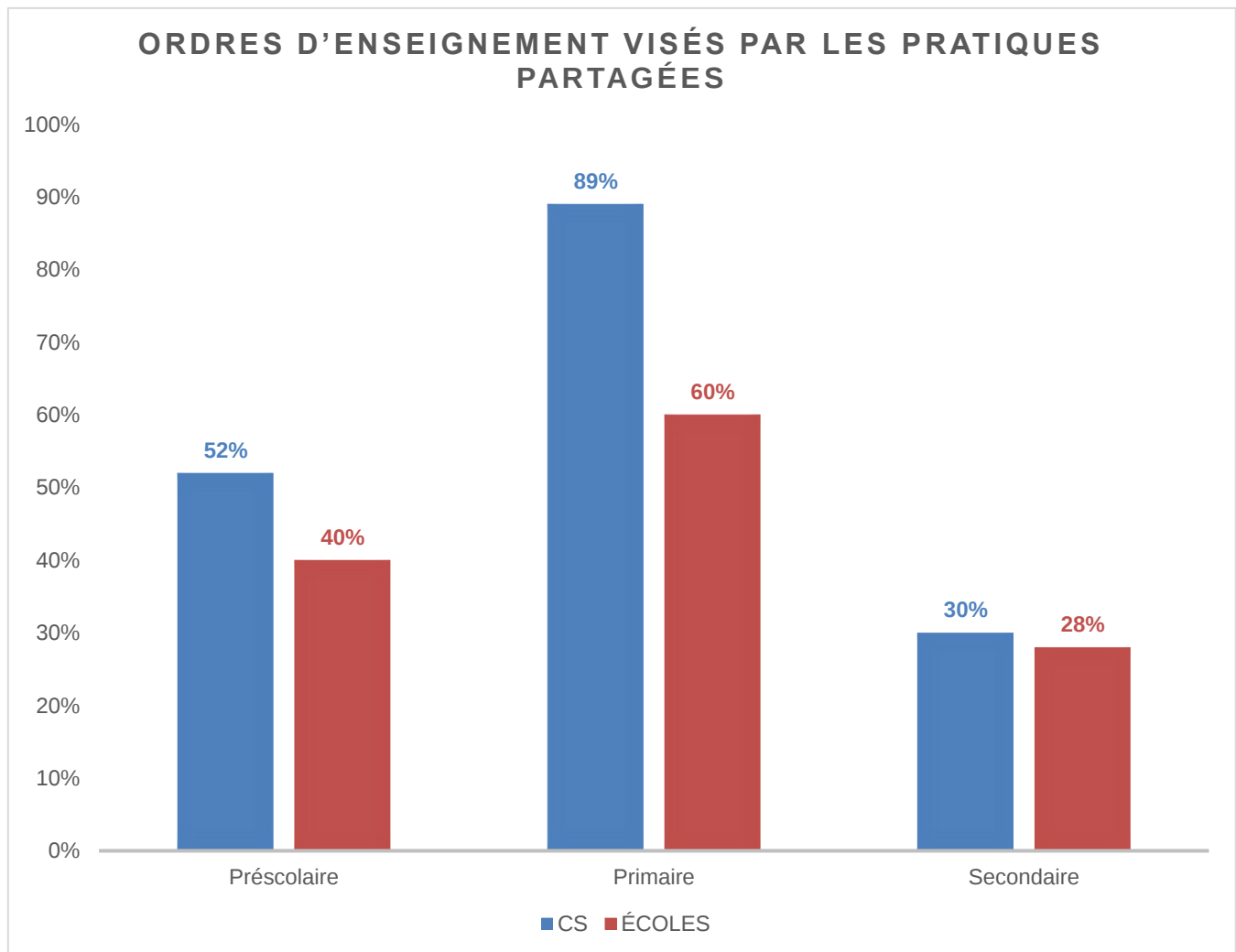
Conditions de mise en œuvre des pratiques partagées

Dans les différents questionnaires, les commissions scolaires et les écoles devaient sélectionner les conditions de mise en œuvre essentielles au bon fonctionnement des pratiques qu'elles ont indiquées. Voici un tableau comparatif des réponses des 259 écoles et des 27 commissions scolaires qui concernent les multiples pratiques qu'elles ont partagées en 2017-2018.



Ordres d'enseignement visés par les pratiques partagées

Les pratiques partagées par les 27 commissions scolaires et les 259 écoles ont visé les différents ordres d'enseignement et parfois une même pratique en visait plus d'un. En 2017-2018, le primaire demeure l'ordre d'enseignement le plus présent dans les pratiques qu'ont partagées les commissions scolaires (89 %) et les écoles (60 %). Par ailleurs, seulement 30 % des commissions scolaires et 28 % des écoles ont déclaré avoir visé le secondaire.



Analyse des commentaires partagés par les écoles et les commissions scolaires

Cette section présente un aperçu, non exhaustif, des nombreux commentaires soumis par les répondants aux questionnaires.

Mesure, soutien financier et indices de défavorisation

Selon les répondants, ce soutien aide les écoles à mettre en place des actions universelles et ciblées, à adapter les pratiques pour mieux accompagner les élèves et les familles, et à mettre en place des pratiques collaboratives, de codéveloppement et de développement pédagogique. Les écoles constatent que la mesure permet d'aider directement les jeunes et des améliorations sont constatées sur le plan de la réussite éducative et de la persévérance des élèves.

La mise en œuvre de la mesure présente certains défis. L'arrivée tardive des montants disponibles rend la planification des actions plus ardue. La pénurie de ressources complexifie la mise en œuvre, et l'instabilité du budget entraîne des défis quant à la pérennité. À ce sujet, un répondant précise :

« Le développement professionnel des enseignants doit se faire sur quelques années. Un peu plus de stabilité dans la disponibilité de la mesure assurerait la continuité de ce travail et maximiserait la démarche. »

Des répondants s'interrogent sur le calcul de l'indice de leur école qui serait à la baisse étant donné le changement de clientèle ou la venue d'élèves d'autres quartiers qui font baisser l'indice de défavorisation, bien que le milieu présente de grands besoins.

Quelques écoles souhaiteraient être mieux orientées sur l'utilisation qu'elles peuvent faire de l'allocation, alors que d'autres milieux apprécient la souplesse de la mesure, qui leur permet d'agir en fonction des besoins. Certains répondants disent avoir jumelé différentes mesures afin de mettre en place des projets et de créer une communauté d'apprentissage professionnelle.

Un répondant précise que « plusieurs mesures visent le préscolaire et le premier cycle du primaire alors que peu de mesures visent le deuxième et le troisième cycle ».

Accompagnement et soutien des milieux

Certains milieux déplorent l'absence de soutien et rappellent que, par le passé, un meilleur accompagnement était offert par le Ministère et ses ressources régionales (responsables régionaux et agents de développement en milieu défavorisé). Certains milieux souhaitent recevoir davantage de soutien de leur commission scolaire ou du Ministère. On souligne que le développement professionnel des enseignants doit être soutenu par des spécialistes et des personnes de confiance et qu'il doit s'inspirer des données probantes.

Un répondant souhaiterait « des outils diversifiés et des plateformes dynamiques faisant état de projets inspirants qui se déroulent en milieu défavorisé, qui présentent des données de la recherche et qui sont régulièrement mis à jour ».

La présence de plusieurs nouveaux membres du personnel est soulignée puisque ces derniers bénéficieraient d'une formation de base portant sur les milieux défavorisés et les pratiques gagnantes. Un répondant précise que :

« la hausse importante de nouveaux arrivants immigrants d'autres cultures/ethnies nécessitera un soutien particulier (intégration, sentiment d'appartenance, collaboration école-famille, implantation du nouveau projet éducatif, et civisme). »

Dans certains milieux, la défavorisation est prise en considération au moment de la planification et des activités d'accompagnement sont réalisées par les services éducatifs. Ils soulignent aussi le soutien reçu de différents professionnels, de partenaires ou de chercheurs pour répondre à leurs besoins. Le soutien leur permet de faire une bonne analyse systémique et de mettre en place les actions répondant aux besoins.

Sur le plan organisationnel, certains répondants mentionnent que le temps de réflexion sur les bonnes pratiques est nécessaire puisqu'il favorise la cohérence des actions et joue un rôle déterminant pour les jeunes qui sont issus de milieux défavorisés.

Développement professionnel

Plusieurs répondants soulignent le soutien des conseillers pédagogiques et souhaitent qu'il se poursuive dans une perspective de développement professionnel continu. Certains souhaiteraient que ces ressources soient présentes dans les écoles et plus accessibles, un répondant suggérant même « que ces derniers travaillent les approches pédagogiques gagnantes plutôt que par matière ». Le soutien à la mise en place et à l'animation des communautés d'apprentissage professionnelles dans les écoles est souligné. Cette modalité de développement professionnel serait mobilisatrice pour le personnel enseignant. Les communautés de pratique mises en place par les commissions scolaires permettent aussi un partage d'expertise apprécié.

Quelques répondants se sont montrés intéressés à participer à des rencontres de partage de pratiques sur les facteurs d'influence de la réussite scolaire en milieu défavorisé, soit à l'échelle régionale ou provinciale, ou par un réseautage entre les écoles SIAA. Ces partages pourraient par le fait même donner des pistes quant à l'utilisation de l'allocation SIAA.

Un répondant signale d'ailleurs que des rencontres de formation ont permis aux orthopédagogues de mieux comprendre les besoins des élèves et les pratiques identifiées comme étant efficaces auprès de cette clientèle.

Soutien en classe

Dans certains milieux, la mesure SIAA amène un soutien en classe qui peut se décliner par des ressources humaines pour soutenir les élèves et favoriser leur réussite. Au préscolaire, comme les besoins des enfants et des parents sont énormes, la présence d'une personne supplémentaire en classe pour travailler l'aspect préventif est appréciée.

Un milieu souligne aussi les besoins d'ordre social des élèves pour lesquels une proximité de ces ressources serait profitable.

Portrait type de l'école SIAA pour 2017-2018

Tirée de l'ensemble des données du rapport, cette section schématise ce que représente le fait d'être une école SIAA en 2017-2018.



Conclusion

L'analyse des résultats de la collecte de données du printemps 2018 montre que presque toutes les écoles mettront à jour le portrait de la situation de défavorisation de leur établissement au cours de la prochaine année, qu'elles l'analyseront et qu'elles établiront leurs priorités d'action. Ce faisant, elles devront livrer leur projet éducatif pour juillet 2019. L'exercice qu'elles feront ainsi leur permettra de prendre la mesure de la défavorisation et d'utiliser les moyens pour y faire face, comme le propose la démarche SIAA.

Il est possible aussi d'observer un accroissement des pratiques collaboratives, ce qui semble correspondre à un certain mouvement dans le réseau. Cette tendance pourrait être mise à profit comme un moyen d'action privilégié qui a fait ses preuves pour ce qui est de l'intervention en milieu défavorisé, notamment au sein de la communauté de pratique en mathématique coordonnée par des professionnels du MEES, en collaboration avec des professionnels des commissions scolaires.

D'importants défis restent toujours à surmonter, notamment la mobilisation des familles et de la communauté dans la réussite éducative des élèves, et il faut en faire une priorité d'action. L'analyse des données recueillies en 2015-2016 concluait d'ailleurs avec ce même élément, et le présent rapport montre à nouveau une diminution de leur présence, alors que la littérature scientifique considère les parents et la communauté comme des collaborateurs essentiels à la réussite des élèves.

Le soutien et les interventions dans les écoles secondaires demeurent aussi un enjeu de taille alors que peu de pratiques provenant de ce milieu ont été partagées. Ce milieu déploie pourtant énormément d'efforts relativement à la persévérance scolaire. Beaucoup de ressources en milieu défavorisé sont affectées au préscolaire et au primaire, car la littérature scientifique souligne l'importance d'intervenir tôt, mais souligne aussi l'importance d'agir tout au long du parcours scolaire des jeunes.

Certains éléments présentés dans ce rapport pourraient être explorés davantage, notamment le niveau d'implication des parents, les raisons du faible partage de pratiques par les écoles secondaires ainsi que certaines préoccupations soulevées dans les commentaires. Une bonification du questionnaire en ce sens mériterait d'être envisagée en vue de la collecte de données pour 2019-2020.

Pour terminer, en guise de résumé, la parole est laissée aux témoins du réseau :

« Il s'agit d'un soutien plus qu'apprécié, voire essentiel pour nos milieux. Les actions posées nous semblent de plus en plus efficaces et porteuses. L'an prochain, avec la mise en œuvre du PEVR de notre commission scolaire et la création de notre nouveau projet éducatif nous devrions pouvoir mettre à jour nos pratiques et aller plus loin pour nos élèves. Les besoins sont grandissants... Merci, au nom de nos élèves, de nous permettre de poursuivre notre travail à leurs côtés pour toujours les amener plus loin et encore plus loin. »

EDUCATION.GOUV.QC.CA